RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : ACTE MODIFICATIF N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE RÉNOVATION DES ESPACES INTÉRIEURS DE LA BIBLIOTHÈQUE SUD - LOT 3 : ELECTRICITÉ CFO/CFA, PASSÉ AVEC LA SOCIÉTÉ WIDEBER

DÉCISION N° DM-26-348

EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2026

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-26-223 en date du 31 mars 2026 portant délégation de fonction à Monsieur Alain BEUZELIN, Adjoint au Maire , chargé de l'Habitat, de l'Urbanisme, des Équipements publics et des Ressources Humaines ;

VU la décision n°DM-26-020 du 14 janvier 2026 de signer le marché de travaux de rénovation des espaces intérieurs de la Bibliothèque Sud (lot n°3) avec la société WIDEBER (notifié le 16/01/2026) ;

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 17 septembre 2026 donnant un avis favorable ;

CONSIDÉRANT que l'acte modificatif n° 1 a pour objet de prendre en compte des prestations complémentaires réalisées dans le cadre du marché ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société WIDEBER, sise 14 rue du Ballon 93160 Noisy-le-Grand, représentée par Monsieur Frédéric WEBER, Gérant, l'acte modificatif n° 1 au marché de travaux de rénovation des espaces intérieurs de la Bibliothèque Sud – lot 3 : Electricité CFO/CFA.

L'acte modificatif n° 1 a une incidence financière sur le montant du marché de 600,00 € HT (720,00 € TTC). Le nouveau montant du marché est de 78 915,59 € HT (94 698,71 € TTC).

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260930-lmc1H14529H1-AR
Date de réception en Préfecture : 30/09/2026
Date de Publication : 30/09/2026

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, de l'habitat, des équipements publics et des ressources humaines,

Signé

Alain BEUZELIN

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou introduit devant le Tribunal Administratif de Melun (site www.telerecours.fr - application « télérecours citoyens »).

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260930-lmc1H14529H1-AR
Date de réception en Préfecture : 30/09/2026
Date de Publication : 30/09/2026